



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS EN CUVES POUR LE SDIS 35

---

#### Date et heure limites de réception des offres :

**16/06/2025 à 17h00**

<b>Date limite modification DCE par le SDIS 35</b>	<b>05/06/2025</b>
<b>Date limite pour poser des questions au SDIS 35</b>	<b>06/06/2025</b>
<b>Date limite de réponse aux questions par le SDIS 35</b>	<b>10/06/2025</b>

*Engagé dans une démarche de simplification d'accès à la commande publique, le SDIS 35 vous accompagne étape par étape via le **guide de la dématérialisation** disponible [sous ce lien](#)*

#### **Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine Groupement des finances et de la commande publique**

2 Rue du Moulin de Joué  
BP 80127  
35701 RENNES CEDEX 7  
02.99.87.65.43

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	<b>Fourniture et la livraison de carburants en cuves pour le SDIS 35</b>
	<b>Mode de passation</b>	Procédure formalisée
	<b>Type de contrat</b>	Accord cadre à marchés subséquents
	<b>Nombre de lots</b>	0
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)</b>	Sans
	<b>Critère social</b>	Sans
	<b>Critère environnemental</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	1 an renouvelable 3 fois
	<b>Négociation tarifaire</b>	Sans

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Objet et étendue de la consultation .....</b>	<b>5</b>
1.1	Objet de la consultation.....	5
1.2	Mode de passation .....	5
1.3	Forme de contrat .....	5
1.4	Décomposition de la consultation .....	5
1.5	Nomenclature .....	5
<b>2</b>	<b>Conditions de la consultation.....</b>	<b>6</b>
2.1	Délai de validité des offres .....	6
2.2	Conditions de participation des candidats .....	6
2.3	Variantes – Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE).....	6
<b>3</b>	<b>Conditions relatives au contrat.....</b>	<b>6</b>
3.1	Durée du contrat.....	6
3.2	Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
<b>4</b>	<b>Contenu du dossier de consultation .....</b>	<b>7</b>
4.1	Retrait du dossier de consultation.....	7
4.2	Contenu du dossier .....	7
4.3	Modifications du dossier de consultation.....	7
<b>5</b>	<b>Présentation des candidatures et des offres .....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Conditions d’envoi ou de remise des plis.....</b>	<b>9</b>
6.1	Modalités de transmission .....	9
6.1.1	<i>Transmission électronique.....</i>	<i>9</i>
6.1.2	<i>Contenu du pli.....</i>	<i>9</i>
6.1.3	<i>Autres modalités .....</i>	<i>9</i>
6.1.4	<i>Copie de sauvegarde .....</i>	<i>9</i>
6.1.5	<i>Format des documents et modalités de signature .....</i>	<i>10</i>
<b>7</b>	<b>Examen des candidatures et des offres .....</b>	<b>10</b>
7.1	Examen des candidatures .....	10
7.2	Examen des offres .....	10
7.2.1	<i>Régularisation des offres.....</i>	<i>10</i>
7.2.2	<i>Jugement des offres .....</i>	<i>10</i>
7.2.2.1	<i>Critère pour l’attribution de l’accord-cadre.....</i>	<i>10</i>
7.2.2.2	<i>Critère pour l’attribution de marchés subséquents.....</i>	<i>11</i>
7.3	Suite à donner à la consultation .....	11
7.3.1	<i>Documents à fournir par l’attributaire .....</i>	<i>12</i>

7.3.2	<i>La signature du marché public par l'attributaire</i> .....	12
<b>8</b>	<b>Renseignements complémentaires</b> .....	<b>12</b>
8.1	Questions en cours de consultation.....	12
8.2	Procédure de recours .....	13

# 1 Objet et étendue de la consultation

---

## 1.1 Objet de la consultation

---

La présente consultation concerne **la fourniture et la livraison de carburants en cuves pour le SDIS 35.**

## 1.2 Mode de passation

---

La procédure de passation utilisée est la procédure d'appel d'offres soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 Forme de contrat

---

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et avec maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

Le montant maximum est de **1 700 000 € HT** pour toute la durée du contrat.

L'accord-cadre sera conclu avec 3 titulaires, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres.

L'accord-cadre signé leur assurera l'exclusivité de réponse aux marchés subséquents pour les fournitures susmentionnées (cf. article 1.1).

Le marché subséquent sera attribué après mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre et choix de l'entreprise proposant l'offre financière la plus basse, dans les conditions définies au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

## 1.4 Décomposition de la consultation

---

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le SDIS 35 a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants :

↳ Allotissement rendant l'exécution du marché trop complexe

## 1.5 Nomenclature

---

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
09132100-4	Essence sans plomb
09134200-9	Diesel

## 2 Conditions de la consultation

---

### 2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 Conditions de participation des candidats

Les candidats pourront soumissionner en tant que :

**candidats individuels**  OU **membres d'un groupement** 

Aucune forme de groupement n'est imposée par le SDIS 35, les candidats peuvent donc se présenter soit :

- en groupement **conjoint** (dans ce cas, le mandataire devra être responsable de l'exécution de la totalité du marché)
- en groupement **solidaire**

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 Variantes – Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Aucune variante ni prestations supplémentaires éventuelles n'est autorisée.

## 3 Conditions relatives au contrat

---

### 3.1 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une **période initiale d'1 an** à compter du **01/11/2025**.

Il pourra être reconduit de manière tacite par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.



## 3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un **délai global de 30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 Contenu du dossier de consultation

### 4.1 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence suivante : **25A0005**.

Il est recommandé d'indiquer une **adresse mail durable et usuelle** sur la plateforme de dématérialisation.

### 4.2 Contenu du dossier

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe :
  - o Guide d'aide à la dématérialisation des marchés publics
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes :
  - o Annexe 1 – La capacité des cuves
  - o Annexe 2 – La quantité de carburants livré en 2024
- Le cadre de réponse technique et développement durable
- La simulation de commande
- La déclaration sur l'honneur

### 4.3 Modifications du dossier de consultation

Le SDIS 35 se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises au plus tard le **05/06/2025**.

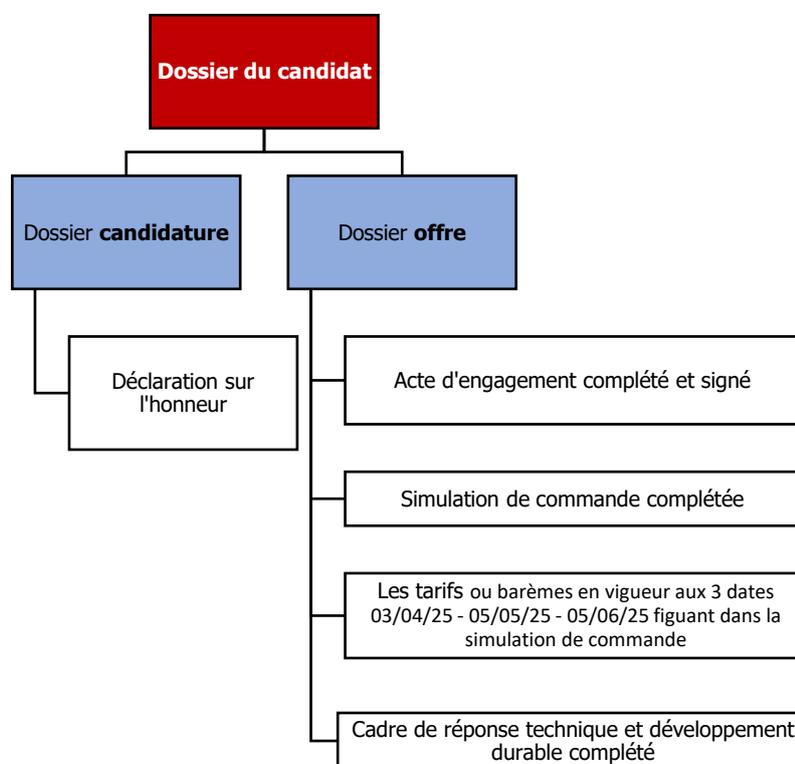
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## 5 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française** et exprimées en **EURO**.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une **traduction en français**, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier **complet** comprenant les pièces suivantes :



Cas particulier d'une candidature en groupement  : pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres entreprises sur lesquelles il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cette entreprise. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cette entreprise pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de cette dernière.

⚠ Les candidats s'attacheront à apporter un soin particulier à la constitution de leur dossier dans son volet **candidature** et son volet **offre** et à procéder aux vérifications nécessaires avant son dépôt.

## 6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres devront parvenir au SDIS 35 via la plateforme Mégalis avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

⚠ Avant de procéder au dépôt de votre dossier, il est conseillé de consulter [le guide d'aide à la dématérialisation rédigé par le SDIS 35](#)

En cas de difficultés persistantes, contacter l'assistance Mégalis au 02 23 48 04 54

### 6.1 Modalités de transmission

#### 6.1.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée exclusivement sur [la plateforme de dématérialisation Mégalis](#). Par conséquent, **la transmission par voie papier est interdite**.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au SDIS 35 .

#### 6.1.2 Contenu du pli

Le pli doit contenir 2 dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la **candidature** et les pièces de **l'offre** définies au présent règlement de la consultation :

#### 6.1.3 Autres modalités

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

#### 6.1.4 Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB), sur support papier ou par voie électronique. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Copie de sauvegarde à l'attention du service commande publique du SDIS 35 2 Rue du Moulin de Joué 35701 RENNES <b>Fourniture et livraison de carburants en cuve pour le SDIS 35</b>
--

**NE PAS OUVRIR**

### ***6.1.5 Format des documents et modalités de signature***

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**La signature électronique des documents n'est pas exigée au moment du dépôt du pli.** Néanmoins, en cas de signature électronique, le SDIS 35 impose l'utilisation d'une signature électronique au format **PAdES**. A défaut, la signature du contrat par l'attributaire se fera de manière manuscrite (signature originale).



**Pensez à anticiper votre dépôt de plusieurs heures avant l'heure limite !**

## **7 Examen des candidatures et des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

### **7.1 Examen des candidatures**

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir de la déclaration sur l'honneur joint de ses éventuelles annexes (au choix du candidat).

### **7.2 Examen des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

#### ***7.2.1 Régularisation des offres***

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre **irrégulière** pourra faire l'objet d'une demande de régularisation en cours d'analyse, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

#### ***7.2.2 Jugement des offres***

##### *7.2.2.1 Critère pour l'attribution de l'accord-cadre*

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Document support d'analyse	Pondération
<b>1- Prix des fournitures en € HT</b>	Simulation de commande	<b>85 points</b>
<b>2- Valeur technique</b>	Cadre de réponse technique et développement durable	<b>5 points</b>
*Délai de livraison		
<b>3- Efforts sur le développement durable en lien avec les fournitures du marché</b>	Cadre de réponse technique et développement durable	<b>10 points</b>
<b>3.1 - les actions menées visant une limitation de l'impact sur l'environnement</b>		<b>6</b>
<b>3.2 - Intégration des labels et/ou des certifications type RSE</b>		<b>1</b>
<b>3.3 - Intégration d'une démarche pour favoriser l'intégration des personnes éloignées de l'emploi et/ou handicapés et d'une démarche pour favoriser la parité H/F</b>		<b>3</b>

La méthode de calcul utilisée pour la **notation du critère "prix"** est la suivante :

$$\frac{[(\text{note maximale attribuée au critère}) \times (\text{montant de l'offre la plus basse hors offres anormalement basse})]}{\text{montant de l'offre du candidat à noter.}}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées par le SDIS 35 entre les indications portées sur le bordereau des prix et la simulation de commande, le bordereau des prix prévaudra et le montant de la simulation de commande sera rectifié en conséquence.

#### 7.2.2.2 Critère pour l'attribution de marchés subséquents

Le critère unique d'attribution des marchés subséquents est :

- **Prix unitaire remisé le plus bas**

**Lors de l'analyse des offres, le SDIS 35 se réserve le droit de demander aux éventuels candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur offre.**

Le mail de confirmation de commande fera office de marchés subséquents.

## 7.3 Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le SDIS 35 pour remettre ces documents ne

pourra être supérieur à **8 jours calendaires** à compter de la date d'envoi du courrier d'attribution.

### 7.3.1 Documents à fournir par l'attributaire

*Transmission non obligatoire au stade du dépôt de l'offre*

	L'attestation <b>fiscale</b> (impôts)
	L'attestation <b>sociale</b> (URSSAF)
	<b>Pour les entreprises placées en redressement judiciaire</b> , l'attributaire devra faire parvenir une copie du jugement correspondant
	La liste nominative des salariés étrangers employés prévue par l'article D8254-2 du code du travail <b>OU</b> une attestation de non-emploi de salariés étrangers.
	<b>Uniquement les entreprises de plus de 50 salariés</b> , le PV de réunion du dernier comité social et économique (CSE) consacré à la présentation du rapport annuel sur les conditions de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (CSSCT) et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
<b>L'attestation d'assurance responsabilité civile</b> en cours de validité	

### 7.3.2 La signature du marché public par l'attributaire

La signature de l'acte d'engagement vaudra acceptation de toutes les autres pièces du marché.

[La signature électronique](#) n'étant pas obligatoire, le SDIS 35 ne souhaite pas l'imposer aux candidats.

Dans le cas où l'attributaire indiquerait au SDIS 35 ne pas être en mesure de signer l'acte d'engagement de manière électronique, le SDIS 35 autorise le candidat à le signer de manière manuscrite (signature originale).

## 8 Renseignements complémentaires

### 8.1 Questions en cours de consultation

 Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Questions en cours de consultation possible jusqu'au **06/06/2025**

Traitement de la demande par le SDIS 35 en cours de consultation

Réponse(s) apportée(s) par le SDIS 35 au plus tard le **10/06/2025**

Tous les courriers adressés aux candidats avec réponses attendues (demande de compléments en cours d'analyse, invitation à une négociation, courrier d'attribution) ou sans réponses attendues (courriers de rejets, notification du marché) le seront par voie électronique, à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plateforme.

## 8.2 Procédure de recours

<b>Tribunal territorialement compétent</b>	<b>Organe de médiation</b>
Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte CS 44416 35044 RENNES Tél : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>	Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics. 22 Mail Pablo Picasso 44042 NANTES Tél : 0253467983 Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.